



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mutuelles

Question écrite n° 84351

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la mise en place de la nouvelle classe de médicaments remboursés à 15 % par les régimes obligatoires. Les mutuelles dénoncent cette mesure. Elles considèrent que, soit un médicament est utile et il faut le rembourser correctement, soit il ne l'est pas et il n'a pas à être remboursé. Dans un souci social de mutualiser les dépenses de leurs adhérents malades, certaines d'entre elles ont décidé de rembourser ces médicaments. Comme toute entreprise, une mutuelle doit pouvoir équilibrer ses comptes et assurer son développement. Les mutuelles rejettent catégoriquement l'argument selon lequel elles peuvent utiliser leurs réserves pour assumer cette nouvelle charge. Les réserves sont nécessaires pour répondre aux obligations de solvabilité exigées. Elles servent à sécuriser l'entreprise, à l'aider à préserver son indépendance, à maintenir un véritable lien humain et social de proximité avec les assurés, ainsi qu'à préserver l'emploi local. En conséquence, il lui demande sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84351

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8056

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)